

Ébauche : Écoles sécuritaires et tolérantes

Plan type de prévention et d'intervention en matière d'intimidation

Janvier 2013

Le plan type a été élaboré par PREVNet (réseau de promotion des relations et l'élimination de la violence) en collaboration avec le Comité d'experts en matière d'écoles tolérantes.

Objet :

- Le présent document vise à aider les conseils scolaires à préparer leur plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation. Dans le cas où un conseil scolaire a déjà adopté un tel plan, le plan type peut suggérer des éléments additionnels à envisager.

Contexte :

- Un milieu scolaire sécuritaire, inclusif et tolérant est une condition nécessaire au rendement et au bien-être des élèves. Des recherches concluantes démontrent que, pour réaliser leur plein potentiel, les enfants et les jeunes doivent éprouver un sentiment de sécurité, d'inclusion et d'appartenance à l'école.
- L'intimidation est associée à un éventail de troubles de santé physique et mentale, ainsi qu'à des problèmes d'apprentissage, à des comportements antisociaux et à des problèmes relationnels. Les experts préconisent une intervention précoce à la fois pour l'enfant qui subit l'intimidation et l'enfant qui la pratique. Sans soutien, les enfants qui se livrent à l'intimidation semblent apprendre à recourir au pouvoir et l'agression

pour dominer les autres.¹ Il existe de plus en plus de connaissances et de données probantes sur ce qui fonctionne. Le réseau PREVNet, consacré à la promotion des relations et à l'élimination de la violence, fournit sur son site Web des renseignements complets sur l'intimidation et la façon d'intervenir.

- Un climat scolaire inclusif fondé sur des relations bienveillantes et respectueuses parmi et entre les élèves, le personnel enseignant, les autres membres du personnel scolaire, les parents et les administratrices et administrateurs est généralement accepté comme étant une condition de soutien nécessaire à l'apprentissage.²
- Des leaders engagés et une collaboration permanente à tous les échelons (individu, salle de classe, école, parents, conseil scolaire, communauté) entre toutes les personnes concernées représentent des facteurs clés de la réussite de l'approche globale à l'échelle de l'école.
- L'approche globale à l'échelle de l'école exige la participation de tous les principaux secteurs d'apprentissage, de toutes les années scolaires et de l'ensemble de la collectivité. Tous les aspects de la vie scolaire sont pris en compte, notamment les politiques et les procédures, le curriculum, le climat scolaire, les pratiques d'enseignement et d'évaluation ainsi que les activités parallèles au programme et de leadership.

¹ Wendy M. Craig, Debra J. Pepler, Ashley Murphy et Heather McCuaig-Edge, « What Works in Bullying Prevention? », dans Eric M. Vernberg et Bridget K. Biggs, éd., *Preventing and Treating Bullying and Victimization* ([É.-U.] : Oxford University Press, 2010), p. 215-42.

² Citation adaptée, Institut de statistique de l'UNESCO, *A Place to Learn: Lessons from Research on Learning Environments*, 2012, p. 47.



appuyer chaque élève



- L'utilisation des données est également un facteur clé. Les données devraient servir à guider l'élaboration des plans de prévention et d'intervention en matière d'intimidation, y compris la sélection de programmes et de pratiques éclairés par des données probantes. Une stratégie d'évaluation préalable et postérieure est essentielle.

Comment créer un plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation :

- La *Loi sur l'éducation*, telle qu'elle est modifiée par la *Loi de 2012 pour des écoles tolérantes*, prévoit les exigences suivantes :
 - Chaque conseil établit un plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation pour ses écoles et exige qu'elles le mettent en œuvre.
 - Lorsqu'il établit le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation, le conseil sollicite les vues des élèves, du personnel enseignant, des autres membres du personnel, des parents et des tuteurs, des bénévoles qui travaillent dans les écoles, des conseils d'école et du public. Le conseil examine périodiquement son plan et sollicite les vues de ces intervenants pour le mettre à jour.
 - Le conseil et ses écoles mettent le plan à la disposition du public, par exemple en l'affichant sur leur site Web ou, à défaut, d'une autre façon appropriée.
 - Le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation traite des questions spécifiées dans les politiques et lignes directrices élaborées en application du paragraphe 307 (7.1) (i).

Voir aussi la [Note Politique/Programmes n° 144 intitulée *Prévention de l'intimidation et intervention*](#).

- Alors que le conseil renforce et affine son plan, il est important qu'il :
 - 1) examine les [sondages sur le climat scolaire](#) et les autres renseignements pertinents pour cerner les aspects préoccupants.
 - 2) détermine les programmes éclairés par des données probantes qui sont actuellement utilisés pour promouvoir un climat scolaire positif et appuyer les initiatives du conseil visant à prévenir l'intimidation (voir le portail de

l'Agence de la santé publique du Canada sur les programmes et les interventions représentant des pratiques exemplaires à l'adresse <http://66.240.150.14/sujet/br-rlac/6/page/1>).

- 3) réfléchisse sur les autres stratégies et pratiques éclairées par des données probantes pouvant contribuer à traiter ces problèmes.
 - 4) détermine ses partenaires clés et les autres personnes à inclure.
- Le conseil scolaire devrait aussi examiner et utiliser les données recueillies au moyen de son Outil d'évaluation du plan d'amélioration du conseil scolaire de la maternelle à la 12^e année pour déterminer les stratégies les plus appropriées à inclure dans son plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation. Ces liens contribuent au processus du Plan d'amélioration du conseil scolaire pour le rendement des élèves (PAC), puisque les conseils scolaires doivent établir des stratégies et des buts ciblés qui sont axés sur l'amélioration du rendement de tous les élèves. De plus, une Stratégie de développement du leadership au niveau du conseil scolaire bien planifiée et bien exécutée contribue à améliorer la cohérence en appuyant la réalisation des objectifs énoncés dans le PAC ainsi que la création d'un climat positif dans le district et ses écoles.
 - Lorsqu'il élabore son plan, le conseil scolaire devrait tenir compte de son contexte et de ses besoins locaux, notamment les considérations géographiques, culturelles et démographiques. Il devrait également déterminer la disponibilité des ressources et des soutiens en matière de santé mentale et de santé publique dont il dispose ou qui sont offerts par des organismes communautaires comme le Centre de toxicomanie et de santé mentale.
 - La création d'un climat scolaire sécuritaire, bienveillant et inclusif ainsi que la prévention de l'intimidation sont des questions complexes. Les efforts doivent être soutenus au fil du temps. Le plan du conseil scolaire peut adopter une approche pluriannuelle et devrait être révisé lorsque des données et des renseignements deviennent disponibles ou à mesure que des progrès sont accomplis.

Éléments d'un plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation

I. Éducation, sensibilisation et communication

Il peut exister différents niveaux de connaissance et de soutien relativement aux activités des conseils scolaires. Des efforts visant à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication contribueront à la participation des élèves, du personnel, des parents et de l'ensemble de la collectivité et appuieront les écoles et les conseils scolaires dans la lutte contre les comportements inappropriés des élèves, y compris l'intimidation, dans le cadre de l'approche globale à l'échelle de l'école.

- Comprendre et inclure la définition de « intimidation » (qui figure dans la *Loi sur l'éducation*) dans vos documents de communication. Tenir compte des éléments suivants :
 - reconnaître les diverses formes d'intimidation, y compris la cyberintimidation;
 - comprendre les mythes et les faits liés aux comportements d'intimidation;
 - reconnaître l'intimidation et la distinguer du conflit, de l'agression et de la taquinerie;
 - comprendre la dynamique du pouvoir et des pairs;
 - savoir comment les préjugés et la haine peuvent mener à l'intimidation;
 - reconnaître les diverses manifestations et les facteurs sous-jacents de l'intimidation, comme l'image corporelle, le racisme, le sexisme, l'homophobie, les handicaps, etc.
- Comprendre l'approche globale à l'échelle de l'école et l'importance fondamentale d'un [climat scolaire positif](#) pour le rendement et le bien-être des élèves.
- Accroître la sensibilisation et la compréhension des facteurs qui contribuent à un climat scolaire sécuritaire, inclusif, bienveillant et tolérant.
- Déterminer des façons d'informer les élèves sur les moyens qu'ils peuvent utiliser pour prévenir l'intimidation et intervenir à cet égard.
- Déterminer des stratégies pour faire participer les parents aux conversations sur la prévention de l'intimidation et pour favoriser un climat scolaire positif.

- Communiquer avec les parents et l'ensemble de la communauté scolaire, notamment sur ce qui suit :
 - Réfléchir aux relations et aux interactions – se concentrer sur la promotion des relations saines au moyen de diverses stratégies.
 - Se renseigner sur les partenaires communautaires et les ressources disponibles dans la collectivité. La disponibilité des partenaires et des ressources varie d'une région à l'autre de la province.
- Communiquer et diffuser à la communauté scolaire les politiques et les procédures, y compris le [code de conduite](#) du conseil scolaire et de l'école, la [politique d'équité et d'éducation inclusive](#), les lignes directrices concernant les adaptations religieuses, les procédures relatives aux incidents de discrimination, [l'approche axée sur la discipline progressive](#) ainsi que les plans et les stratégies de prévention et d'intervention en matière d'intimidation.

2. Fonder le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation sur les données pour surveiller et évaluer

Les résultats des sondages sur le climat scolaire guident l'élaboration du plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation, y compris le choix des stratégies, des pratiques, des programmes, etc. Une stratégie d'évaluation préalable et postérieure est essentielle. L'évaluation préalable permet d'établir les données de référence et de cerner les lacunes et les aspects préoccupants pour l'école, ainsi que les forces et les réussites. L'évaluation postérieure permet de réunir des données probantes pour tester l'efficacité de la prévention, des réponses apportées, des interventions ou des soutiens fournis, afin que des changements soient effectués au besoin.

- Cerner, dans une école particulière, les principaux aspects préoccupants révélés par les élèves, le personnel scolaire et les parents et par l'examen du milieu physique.
- Effectuer une évaluation des besoins (p. ex., déterminer les processus actuels relatifs aux rapports, aux interventions, aux soutiens et au suivi des problèmes).

- Élaborer une stratégie d'évaluation préalable et postérieure. Ces évaluations devraient reposer sur les résultats des sondages sur le climat scolaire et sur tout autre renseignement pertinent, notamment les données sur les suspensions et les renvois, le rapport du conseil concernant les incidents violents et les examens des programmes et des stratégies. Une stratégie d'évaluation comprendrait les étapes suivantes :
 - Établir les données de référence et cerner les aspects préoccupants.
 - Mesurer le succès.
 - Apporter des changements, le cas échéant.
 - Élaborer un plan d'action concernant les aspects préoccupants.
- Identifier les enfants et les jeunes touchés par l'intimidation (y compris l'enfant qui pratique l'intimidation, l'enfant qui la subit, les témoins et les autres personnes affectées). Envisager une approche axée sur l'évaluation des risques à cette fin.
- Déterminer les possibilités d'apprentissage et de formation requises.
- Examiner et mettre à jour le plan après avoir réuni les nouveaux renseignements et le communiquer à la communauté scolaire.

3. Politiques et procédures

Un solide cadre législatif et stratégique combiné à une approche globale à l'échelle de l'école constituent des mesures importantes pour favoriser le changement systémique.

- Communiquer activement les politiques, les procédures et les lignes directrices à la communauté scolaire.
- Examiner les politiques et les procédures en consultant la communauté scolaire afin de développer et de maintenir un climat scolaire positif.
- Examiner les lignes directrices et les procédures concernant la discrimination et le harcèlement qui peuvent toucher les élèves, le personnel, les parents et les membres de la collectivité, ou en élaborer de nouvelles.

- Décrire les rôles et les responsabilités de la communauté scolaire, y compris les élèves, le personnel, les parents et les membres de la collectivité.
- S'assurer que les buts tiennent compte des défis cernés au moyen des sondages sur le climat scolaire et des autres données pertinentes.

4. Prévention

Il est essentiel de mettre l'accent sur la prévention de façon continue. Favoriser un milieu d'apprentissage et d'enseignement positif qui soutient le rendement scolaire et le bien-être de tous les élèves contribuera à réduire la probabilité d'incidents de discrimination, de harcèlement et d'intimidation. Les éléments ci-dessous décrivent ce que les écoles peuvent faire pour renforcer les mesures de prévention :

- Décrire à la communauté scolaire les rôles et les responsabilités de l'équipe pour la sécurité et la tolérance dans les écoles (le nom de ce comité d'école peut varier, p. ex., comité pour une école sécuritaire et bienveillante, comité pour une école saine).
- Déterminer les activités et les programmes de prévention et d'intervention en matière d'intimidation qui sont éclairés par des données probantes et qui répondent aux besoins cernés par le conseil scolaire ou l'école. Ceux-ci devraient être pris en compte aux niveaux suivants :
 - au niveau de chaque élève;
 - au niveau de la classe;
 - au niveau de l'école;
 - au niveau du conseil scolaire;
 - au niveau des parents et de la collectivité.
- Déterminer les programmes de développement des relations et de développement de partenariats communautaires qui existent à l'école, dans la salle de classe et dans l'ensemble de la collectivité.
- Déterminer et appuyer :
 - Les activités qui favorisent un climat scolaire positif.
 - Les stratégies de formation à l'intention du personnel scolaire.

- Les stratégies de sensibilisation des élèves, p. ex., apprentissage socio-émotionnel, empathie, acquisition d'aptitudes à l'autodiscipline.
- Les stratégies de sensibilisation pour mobiliser les partenaires communautaires et les parents dans un dialogue permanent.
- Les façons d'établir des liens avec les ressources du curriculum et l'apprentissage quotidien.
- Les adultes bienveillants et les élèves qui jouent un rôle de leader à l'école et dans la communauté scolaire.
- Offrir des occasions régulières de rencontrer les élèves qui risquent de pratiquer l'intimidation, et ceux qui ont été témoins d'actes d'intimidation ou qui ont été affectés par de tels actes.
- Offrir au personnel enseignant des occasions d'élaborer des stratégies efficaces de gestion de la salle de classe qui tiennent compte de la [discipline progressive](#).
- Établir et maintenir des salles de classe respectueuses et bienveillantes, p. ex., modèles de comportement et langage équitables et inclusifs.
- Adapter les plans de supervision pour tenir compte des lieux et des moments où les actes d'intimidation surviennent, selon les résultats des sondages sur le climat scolaire.
- Adopter des processus et des stratégies pour reconnaître les actes d'intimidation lorsqu'ils se produisent et [intervenir](#).
- Faire un suivi des incidents d'intimidation auprès des élèves, des parents, du personnel enseignant et des autres membres du personnel scolaire, le cas échéant.
- Élaborer des stratégies afin de soutenir l'élève qui pratique l'intimidation ou qui la subit, ainsi que les personnes qui sont témoins d'actes d'intimidation ou affectées par de tels actes, tout en respectant leur vie privée. Ces stratégies pourraient comprendre des ressources scolaires ou des orientations vers des organismes communautaires, p. ex., des services de santé mentale ou de santé publique.
- Communiquer à la communauté scolaire l'approche de la discipline progressive qui s'applique aux comportements inappropriés et les procédures adoptées pour appuyer l'élève qui a subi un préjudice ou qui s'est livré à un comportement grave, ainsi que ses parents. Ces politiques et ces procédures doivent indiquer ce que l'école est tenue de faire pour soutenir les élèves, notamment élaborer des plans précis pour protéger l'élève qui a subi un préjudice. Elles doivent également décrire le processus que les parents peuvent suivre s'ils ne sont pas satisfaits des soutiens fournis à leur enfant.

5. Stratégies d'intervention et de soutien

Les interventions et les mesures de soutien devraient être éclairées par des données probantes, appliquées en temps opportun et axées sur une approche globale à l'échelle de l'école.

- Utiliser les « moments propices à l'apprentissage » dans le cadre d'une approche axée sur la discipline progressive pour éliminer les comportements inappropriés. Tenir compte des facteurs atténuants, comme l'âge de l'élève, les circonstances entourant son comportement et ses antécédents, avant de déterminer la façon la plus convenable de réagir à chaque situation. Envisager un éventail d'options à l'égard du comportement et aider l'élève à apprendre de ses choix.

Ressources suggérées :

PREVNet (réseau de promotion des relations et l'élimination de la violence)

<http://prevnet.ca/Default.aspx?alias=prevnet.ca/fr>

Note Politique/Programmes n° 144 – Prévention de l'intimidation et intervention

www.edu.gov.on.ca/extra/fre/ppm/144f.pdf

Note Politique/Programmes n° 145 – Discipline progressive et promotion d'un comportement positif chez les élèves

www.edu.gov.on.ca/extra/fre/ppm/145f.pdf

Trousse complète pour créer des écoles sécuritaires, inclusives et tolérantes – Site Web de l’Institut de leadership en éducation de l’Ontario

http://live.iel.immix.ca/safeandacceptingschools/fr_CA

Stratégie ontarienne d’équité et d’éducation inclusive
www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/equity.pdf

Équité et éducation inclusive dans les écoles de l’Ontario : Lignes directrices pour l’élaboration et la mise en œuvre de politiques

www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/inclusiveguide.pdf

Note Politique/Programmes n° 119: Élaboration et mise en œuvre de politiques d’équité et d’éducation inclusive dans les écoles de l’Ontario

www.edu.gov.on.ca/extra/fre/ppm/119f.html

Politique de participation des parents pour les écoles de l’Ontario

www.edu.gov.on.ca/fre/parents/policy.html

Nous apprécions vos commentaires :

Veillez envoyer vos suggestions ou vos commentaires sur la présente ébauche à safeschools@ontario.ca.

Le Ministère publiera le plan type ultérieurement afin d’incorporer d’abord la rétroaction reçue sur les pratiques exemplaires.

Partage des outils/modèles des conseils et des écoles :

Des exemples d’outils ou de modèles utilisés par les conseils et les écoles seront postés sur le site Web de l’Institut de leadership en éducation afin de faciliter le partage et l’apprentissage à travers la province. Si vous souhaitez partager sur ce site Web les plans de prévention et d’intervention en matière d’intimidation de votre conseil scolaire ou au niveau de l’école ou bien d’autres outils/modèles en lien avec les plans, veuillez les envoyer à safeschools@ontario.ca.

Pour en savoir plus : Vous trouverez de plus amples renseignements sur la *Loi de 2012 pour des écoles tolérantes* à l’adresse ontario.ca/ecolestolerantes.

